



# BULLETIN MUNICIPAL - JUIN 2015

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 <sup>er</sup> JUIN	2 	3 	4 	5 	6 
7	8	9 	10 	11 	12	13 
14	15	16 	17 	18 	19	20 
21	22	23 	24 BUREAU MUNICIPAL & BIBLIOTHÈQUE FERMÉS 	25 	26	27 
28	29	30 	1 <sup>ER</sup> JUILLET  BUREAU MUNICIPAL & BIBLIOTHÈQUE FERMÉS	2 	3	4 
5	6	7 	8 	9 	10	11 

La date de tombée pour annoncer dans le Bulletin municipal est le **Vendredi midi qui précède la Séance du Conseil**. Le principe « premier arrivé, premier servi » s'applique, selon l'espace disponible après les annonces de la Municipalité. Le **Bulletin municipal** est distribué le **vendredi suivant la Séance du Conseil**. Veuillez envoyer vos informations à : [salette@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:salette@muni-ndsalette.qc.ca)

## HORAIRE ET COORDONNÉES DU BUREAU MUNICIPAL :

Lundi au vendredi de 10 h à 12 h  
Lundi au jeudi de 13 h à 16 h  
Courriel : [salette@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:salette@muni-ndsalette.qc.ca)

45, rue des Saules – Notre-Dame-de-la-Salette – Qc – J0X 2L0  
Téléphone : 819-766-2533      Télécopieur : 819-766-2983  
Site web : [www.muni-ndsalette.qc.ca](http://www.muni-ndsalette.qc.ca)



## HORAIRE BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 18 h à 20 h  
Jeudi de 18 h à 20 h  
Samedi de 10 h à 13 h



## DÉCHETS ET RECYCLAGE

### CUEILLETTE DES DÉCHETS À TOUTES LES SEMAINES

(pour la saison estivale).

- ❖ À partir du **14 avril** prochain, et ce, jusqu'au 6 octobre prochain, les déchets seront ramassés **toutes LES SEMAINES** le **MARDI**.
- ❖ La cueillette du **recyclage** demeure inchangée, soit le **JEUDI** aux **DEUX SEMAINES**. Vos bacs doivent être au chemin avant 7 h le matin.

## « Ressources pour nos aînés »

Tel-Aide Outaouais	-	1-800-567-9699	SOS Violence conjugale	-	1-800-363-9010
Info abus aux aînés	-	1-800-489-9010	Prévention du suicide	-	1-866-277-2553
Entraide Deuil Outaouais	-	1-866-770-4814	Police	-	911
Transport collectif	-	1-866-310-1114	Info CLSC	-	811
Régie des rentes	-	1-800-463-5185	Info social et communautaire	-	211

## Mot du maire

2 bonnes nouvelles à partager avec vous ce mois-ci. Premièrement, de nouveau cette année, le camping du lac d'Argile (Parkbridge) a décidé de renouveler le privilège de plage qu'il accordait aux enfants de notre village l'an dernier. En effet, tous les enfants du village pourront durant les heures d'ouverture de la semaine (lundi au vendredi), utiliser la plage gratuitement. Vous devez vous présenter au bureau municipal pour vous procurer un laissez-passer. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps. La deuxième bonne nouvelle est, qu'à partir du 24 août de cette année, un autobus de Transco (la compagnie d'autobus de notre MRC) arrêtera dans le village 1 journée par deux semaines et offrira un service aller le matin et retour en après-midi gratuitement, pour une période de 1 an vers Buckingham. Soyez à l'affût, plus d'information sera affiché dans les commerces du village bientôt!

2 good news to share with you this month. First, again this year, camping lac d'Argile (Parkbridge) decided to renew the beach privilege they had given to the children of our village last year. Indeed, all the village children can, during opening hours on week days (Monday to Friday), use the beach for free. You must go to the municipal office to obtain a day pass. Children must be accompanied by an adult at all times. The second good news is that as of August 24th this year, a Transco bus (the bus company of our MRC) will stop in the village one day every two weeks and will offer a return bus service (one way in the morning and return in the afternoon) free for a period of 1 year to Buckingham. Be on the lookout, more information will be posted in the village shops soon

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL

**Contrat d'entretien de déneigement et sablage des chemins municipaux pour une période de 3 ans : 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.** (va être déposé sur le site SEAO vers le 15 juin 2015)

Nettoyage des bassins d'eau potable se fera le 10 juin prochain. (**Remis**)

➔ Adjudication d'appel d'offres par invitation



- Rapiéçage d'asphalte chaud : Les Pavages Lafleur et fils au coût de 224.20\$ de la tonne. Les travaux vont débuter d'ici quelques semaines.
- Rechargement des chemins – pierres concassées 0.3/4 de carrière MG-20 : Les Pavages Lafleur et fils au coût de 24.70\$ de la tonne. Les travaux vont se faire entre le 28 septembre et le 23 octobre 2015.
- Creusage de fossés : Les Pavages Lafleur et fils au coût de 7.12\$ du mètre. Les travaux vont se faire entre le 10 et le 28 août 2015.
- Remplacement de 3 ponceaux : Excavation D.J. au montant de 3633.21 \$. Les travaux vont se faire entre le 14 et le 18 septembre 2015.
- Coupe d'herbes le long de certains chemins municipaux : Les entreprises Lyen Boudrias au montant de 3219.30\$. Les travaux vont se faire entre le 13 et le 17 juillet 2015.

## MENTIONS SPÉCIALES



### Médailles pour chiens – Une obligation

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2015, vous pouvez vous procurer votre licence de chien, au bureau de la Municipalité, au coût de 20\$. Nul ne peut posséder ou garder un chien à l'intérieur des limites de la Municipalité sans s'être procuré une licence auprès du Service de protection des animaux.



### Ouverture du poste de cueillette des huiles, peintures et fluo-compact et appareils électroniques.

L'ouverture du poste de cueillette des huiles, des peintures et de lumières fluo-compact et des appareils électroniques se fera tous les **derniers mercredis** de chaque mois, jusqu'à la fin d'octobre 2015, de 18 h à 19 h 30. Le poste de cueillette est situé au : garage municipal, 13, rue Rollin. **EXCEPTIONNELLEMENT, LA CUEILLETTE AURA LIEU, SOIT LE MARDI, 23 JUIN, MÊME HEURE, MÊME ADRESSE.**



### Nouvelle réglementation sur les bacs de déchets

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les bacs roulants sont obligatoires pour la collecte des déchets domestiques sur le territoire de la municipalité.

- Chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel permanent, saisonnier, secondaire désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères doit avoir un (1) maximum d'un bac roulant pour les ordures ménagères.
- Chaque propriétaire exploitant une ferme agricole désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères peut avoir un maximum de (2) d'un bac roulant pour les ordures ménagères.
- Chaque propriétaire d'un immeuble institutionnel (école) désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères doit avoir un nombre de bacs roulants suffisant pour les ordures ménagères.
- Chaque propriétaire d'un immeuble commercial désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères doit avoir un nombre de bacs roulants suffisant pour les ordures ménagères.
- Tous les propriétaires des immeubles visés sont responsables d'acheter leur bac roulant de 240 ou 360 litres et doivent nécessairement avoir la prise européenne, puisque c'est ce modèle qui est utilisé pour les camions à ordures. **La couleur des bacs roulants autorisés est le vert, gris ou noir.**



### RAPPEL : Permis pour travaux de constructions, rénovations et autres

Madame Chantal Robinson vous invite à prendre rendez-vous pour vos demandes de permis de constructions, rénovations, vente de garage ou autres. Le mercredi et jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 10 h à midi. Vous pouvez la rejoindre au : (819)766-2533 poste 23, [inspecteur@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:inspecteur@muni-ndsalette.qc.ca)

### Vente de débarras (vente de garage)

Vous faites un grand ménage et vous voulez faire une vente de débarras. N'oubliez pas qu'il est permis de tenir **deux ventes de débarras d'une durée maximale de 2 jours par propriété, par année au prix de 10\$ par jour.**



### Permis de brûlage

Entre le **15 avril et le 15 novembre 2015** un permis de brûlage est **OBLIGATOIRE** pour faire brûler vos branches, broussailles ou autres, et/ou allumer des feux de joie, **en tout temps**. Le coût du permis est de 10 \$ et doit être demandé à l'avance. Toute personne qui contrevient à une des dispositions du présent règlement 12-RM-04 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1 000 \$. La municipalité se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires si elle doit éteindre un feu de broussailles. **Responsable pour l'émission des permis est M. Yves Binette entre 10h et 20h au (819) 918-2533. Les feux à ciel ouvert sont présentement interdits.**

## ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS À SOULIGNER



**PORTES OUVERTES – LA FERME – LE MOMENT PRÉSENT** - Le 21 juin, 10h à 18h, 155, Thomas nord – Artisans sur place (**Reporté au 28 juin en cas de pluie**) Pour info : Céline Paquette au 819-766-2022.



### Whist Militaire et Souper

Vous êtes invités, **Dimanche le 14 juin à 11 h**, à une messe dominicale des anniversaires de mariage à l'église. Un léger brunch suivra : (**GRATUIT**). À 13 h 30 : **Partie de cartes** à l'école de la Montagne. **Coût : 5\$ : payable à la porte.** À 17 h 30 : **Souper (École de la Montagne) – Billets en vente : 12\$.** À 19 h 30 : **Concert (à l'église) – Invité spécial : GUY MARCOUX – Billets disponibles : Coût 12\$.** Les profits amassés seront remis à la paroisse. Pour infos: France Bérubé (819) 766-2728 ou Claire Malette (819) 766-2300.



### Tournoi de Golf du Service Incendie de Notre-Dame-de-la-Salette

Afin de ramasser des fonds pour l'achat d'équipements de sauvetage, vous êtes tous invités à leur 8<sup>e</sup> tournoi de golf qui aura lieu le **samedi, 20 juin 2015** dès 11 h, au Club de Golf Royal Papineau. Un souper et une soirée de remise de prix et de tirages suivront à l'École de la Montagne. Le coût pour le tournoi et le souper est de 88\$, ou de 22\$ pour le souper seulement. Les places sont limitées, confirmez la vôtre en envoyant votre chèque payable au Service d'Incendie. Pour informations : Mario Lalonde (819) 664-7151, ou 766-2746.